

Intervention de Maya Atig, DG de la FBF

Jeudi 24 mars 2022 à 18h15
Automobile Club de France, 6 Place de la Concorde, 75008 Paris

Une Europe digitale, compétitive et sans frontière dans les paiements.

Dans de nombreux domaines et depuis de nombreuses années, la profession bancaire française agit pour une Europe forte, dotée d'un marché utile à ses clients et innovant, capable de s'imposer dans un environnement international concurrentiel et multipolaire.

C'est la colonne vertébrale de nos positions.

Ceci s'applique en particulier dans le domaine des paiements. Nous avons la conviction que l'Europe n'est pas condamnée à être le suiveur d'acteurs internationaux. L'industrie financière européenne a déjà prouvé sa capacité permanente d'innovation, en respectant ses valeurs premières comme la sécurité des fonds qui lui sont confiés ou encore la préservation des données et de la vie privée des clients.

Je prends l'exemple d'un dossier qui a été emblématique et qui a fédéré de nombreuses énergies : le SEPA a été lancé il y a maintenant 20 ans et permet un espace des paiements harmonisé, renforcé au service des citoyens et des entreprises européens. Et de ne sont pas les trésoriers d'entreprises qui me démentiront !

Au plan réglementaire, nous avons eu à mettre en œuvre les deux directives sur les paiements (DSP1 et DSP2), avec le renforcement de la sécurité et de la concurrence.

Ces deux piliers vont dans le sens d'une Europe plus digitale, plus compétitive et plus souveraine. Pour aller plus loin, quelle doit être notre ligne directrice ?

1/ Innover dans l'offre de services : la profession bancaire estime que le lancement du virement instantané est un succès collectif. Les volumes sont en progression, malgré les obstacles qu'il faut surmonter pour lancer et asseoir un nouveau moyen de paiement à grande échelle, dans lequel le plus grand nombre de clients ait confiance, et pas seulement une frange particulièrement appétente à la nouveauté. L'infrastructure permettant de traiter les virements instantanés est disponible. **L'enjeu majeur réside maintenant dans l'enrichissement des offres** afin d'assurer une adoption massive du virement instantané, **notamment en répondant aux usages des entreprises**. Quelques initiatives lancées ou en développement :

- le Request-to-Pay, qui devrait émerger à l'échelle européenne dans les mois qui viennent et pourrait constituer un maillon essentiel entre l'activité économique des entreprises (commerce, services, facturations) et l'activité de paiement ;
- on peut également citer l'essor de nouvelles offres comme le Buy-Now-Pay-Later (BNPL) qui enrichit et apporte de la valeur ajoutée à l'acte de paiement ; le sujet à traiter restera celui du cadre légal protégeant les consommateurs des risques de surendettement, grâce à des règles strictes d'évaluation de leur solvabilité ; nous y travaillons.

- EPI au sein duquel 13 acteurs majeurs du monde des paiements européens sont engagés. Même si le projet a évolué par rapport à son approche initiale, **EPI vise une ambition européenne, innovante et digitale**. Comme l'a dit Martina Weimert, dont chacun connaît les qualités, EPI, dans sa nouvelle forme, devrait permettre de traiter de nombreux cas d'usage et ainsi répondre en grande partie aux objectifs partagés par les porteurs de l'initiative et soutenus par les autorités européennes. Autour d'une vision à long terme, EPI démontre avec agilité l'intérêt d'innover par étapes ; notre continent est couvert de basiliques admirables, bâties initialement autour de modestes baptistères...

2/ Assurer l'équilibre entre les besoins de régulation et la capacité d'innovation de tous les acteurs : avant que la Commission européenne n'élabore de nouvelles règles, faisons un « arrêt sur image » de la situation de l'Europe et donnons-nous l'objectif de favoriser la compétitivité de l'Europe des paiements, que ce soit en termes d'investissement ou de réglementation. Si une nouvelle réglementation doit émerger, notre profession pense qu'elle doit **donner la priorité aux solutions qui permettront de dépasser les limites de la situation actuelle, d'éviter les asymétries entre acteurs et secteurs, et éviter de nouvelles contraintes qui vont limiter les investissements et inévitablement ralentir l'innovation**.

Ainsi, toute nouvelle réglementation devra veiller à instaurer un équilibre entre les obligations des acteurs. Le cadre général actuel de la DSP2 ne doit pas faire jurisprudence, **notamment sur les notions de gratuité des services de partage et d'absence total de cadre contractuel pour régir les relations entre les parties**. Une telle situation est génératrice d'inefficacités, qui se font au total détriment des innovations et des clients. Il est nécessaire de valoriser les investissements réalisés **à juste proportion des risques assumés**, avec la mise en place d'un régime de responsabilité équitable.

Sur ce sujet particulier du partage des données, toujours dans l'intérêt du client européen, l'ouverture et l'utilisation des données doivent être encadrées et sécurisées. **Les banques ont été précurseurs dans l'ouverture de leurs systèmes et l'exposition sécurisée de leurs données, et dans de nombreux partenariats avec des fintech**. L'évolution vers d'autres formes d'ouverture, si elle doit être envisagée, doit concerner l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeur des paiements (industriels, commerçants, gouvernements, autorités publiques...), et toujours avec la même exigence de sécurité, de volonté de protéger la vie privée du citoyen et l'assurance du consentement du client sur l'utilisation de ses données personnelles.

⇒ Pour la communauté bancaire française, le service des clients est non négociable, et l'intégration ne peut se faire en rompant leur confiance. Dans un contexte européen, **un marché intégré et concurrentiel doit donc être soumis aux mêmes règles de protection homogène et fiable**, propice à l'innovation.

Cette assurance est un atout pour les commerçants et les consommateurs européens dont les habitudes ont sensiblement évolué depuis la crise sanitaire Covid-19, avec une appétence grandissante pour un parcours digital :

- une hausse de la part des clients qui privilégient désormais un parcours d'achat et de paiement 100% digital (38% en France¹) ;

¹ Etude « **Les Français et le e-commerce** », réalisée pour Dalenys (BPCE) par OpinionWay en Août 2021.

- une part non négligeable de clients qui initient l'acte d'achat de manière digitale pour éventuellement le finaliser en magasin (36% en France¹) ;
- et une baisse de la population qui reste attaché à un parcours d'achat sans aucune étape digitale (18% en France¹).

Parallèlement à cela, la sécurité demeure un enjeu clé car elle est gage de confiance :

- par rapport à différents autres acteurs économiques, c'est aux banques que les Français accordent le plus de confiance en matière de sécurisation de leurs données personnelles (70%) – étude FBF/IFOP ;
- pour le commerçant, elle est un élément clé pour optimiser le taux de conversion des achats (éviter les abandons de parcours d'achat) ;
- et pour le consommateur, l'authentification forte est perçue par 88% de nos concitoyens comme efficace pour garantir la sécurité des opérations et transactions en ligne.

En conclusion, les banques se sont montrées, par leur position, leur action depuis plus de 20 ans, leurs investissements, leur écoute de l'ensemble des clients, au-delà des segments les plus rentables ou les plus attractifs, comme des partenaires **fiables** et **crédibles** pour la construction d'une Europe des Paiements digitale et compétitive : nous sommes fiers de cela, et nous continuerons, avec un bilan de la DSP2 dans toutes ses composantes (sécurité, partage des données, utilisation des API) qui nous servira à développer de nouvelles propositions, et avec des investissements à enrichir pour développer les usages du virement instantané, et encore, avec EPI. La confiance élevée et renouvelée de nos clients est notre cap !